COOPERATION AVEC LES FONDS ARABES DE DEVELOPPEMENT

CONTRIBUTION DE L'UNESCO AU DIALOGUE AFRO-ARABE

Table des matières

		page
	RESUME	
1.	INTRODUCTION	1
2.	LE MONDE ACTUEL : PROBLEMES ET PERSPECTIVES	3
	2.1 Les grands problèmes du monde	3
	2.2 La coopération internationale et le	-
	nouvel ordre mondial	7
	2.3 Signification du dialogue afro-arabe	9
3.	LA COOPERATION AFRO-ARABE DANS LES DOMAINE DE COMPETENCE DE L'UNESCO	11
	3.1 Réflexions générales	11
	3.2 Domaines prioritaires	13
4.	PROGRAMME D'ACTION PROPOSE PAR L'UNESCO	'24
	4.1 Conception générale	24
	4.2 Contenu détaillé des propositions	26
	4.3 Modalités de mise en oeuvre	32
5•	CONCLUSION	35
Z	ANNEYES a Dichar descriptions des projets property	

1. INTRODUCTION

L'évolution politique du monde au cours de ces dernières années, et les transformations profondes qui en découlent dans l'organisation des rapports internationaux, font que la coopération internationale se trouve aujourd'hui à un tournant décisif.

L'humanité a certes connu, tout au long de son histoire, des périodes plus ou moins critiques, correspondant aux adaptations nécessaires que l'évolution des sociétés imposait aux structures sociopolitiques de l'époque. Mais jamais sans doute la situation dans le passé n'aura été aussi grave et aussi préoccupante que celle à laquelle nous avons à faire face de nos jours.

En effet, en dépit des différences d'options politiques, qui caractérisent la communauté internationale, tout le monde s'accorde pour souligner le climat d'incertitude dans lequel se dessine l'avenir de l'humanité.

Mais en même temps, et cela en soi constitue une source d'espérance, tout le monde convient que c'est dans la concertation et le dialogue qu'il faut chercher les moyens de faire face aux défis de notre temps pour construire un monde de paix et de justice pour tous.

Depuis 1975, marquée comme on le sait par la 7e Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies, plusieurs initiatives ont été prises au niveau international dans le sens d'un développement de la coopération internationale par la concertation et le dialogue.

Il y a d'abord, dans un cadre général, ce grand débat autour de l'instauration d'un Nouvel ordre économique international. Débat de longue haleine sans doute, car si le concept est aujourd'hui au centre de la réflexion, de longs et patients efforts sont encore nécessaires à tous les niveaux et dans toutes les instances pour en approfondir le contenu et lui donner une forme et des structures adéquates. Débat dont la portée dépasse de loin les considérations strictement économiques et dont la dimension éthique fait qu'il constitue le défi majeur pour les hommes qui construisent ajourd'hui l'histoire de demain et qui s'interrogent avec inquiétude sur le monde que nous lèguerons aux générations du vingt-et-unième siècle.

Parallèlement, la communauté internationale enregistre avec satisfaction l'ouverture d'autres débats, de portée plus limitées sans doute
mais tout aussi significatifs du souci de rechercher, par la coopération
et non par la confrontation, la solution à certains problèmes spécifiques.

Les préoccupations et les orientations varient, mais la démarche reste la
même : dialogue Est-Ouest, dialogue Nord-Sud, dialogue euro-arabe,
dialogue afro-arabe enfin, qui constitue le cadre de référence du présent
document.

L'Unesco, de par sa vocation comme de par sa place dans le système des Nations Unies, est directement concernée par ces différents débats et participe, dans les domaines de sa compétence, à l'effort concerté et global de réflexion sur les problèmes du devenir général de l'humanité*. Elle ne peut donc que se réjouir de voir s'engager des processus de concertation tels que ceux évoqués précédemment.

^{*} Voir "Le monde en devenir, Réflexions sur le Nouvel ordre économique international". Unesco - 1976.

Dans ce contexte, le dialogue afro-arabe revêt pour l'Unesco une double signification.

Puisant dans la valeur du patrimoine historique commun au monde afro-arabe, puisant aussi dans la similitude des problèmes de dévelop-' pement auxquels ce monde doit faire face pour construire son avenir, riche enfin de potentialités humaines et économiques conséquentes, le dialogue afro-arabe a objectivement toutes les chances de déboucher sur des résultats tangibles (dont une première concrétisation est d'ailleurs déjà effective). C'est là une perspective suffisamment noble pour provoquer une mobilisation de toutes les énergies du monde arabo-africain, et, avec lui, de la communauté internationale.

Mais au delà de ce premier objectif, le dialogue afro-arabe a, pour l'Unesco, une signification qui dépasse les limites géographiques du monde auquel il se limite. Par les principes qui l'animent, au premier rang desquels on trouve le principe de solidarité, par l'exemple qu'il constitue dans le contexte actuel, le dialogue afro-arabe occupe une place d'avant-garde dynamique dans la promotion d'un nouveau type de coopération internationale. D'où une raison supplémentaire d'oeuvrer pour son succès.

C'est dans cette double perspective que s'inscrit la contribution de l'Unesco au dialogue afro-arabe, contribution dont les sections suivantes du présent document esquisseront l'esprit et la nature.

2. LE MONDE ACTUEL : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

2.1 Les grands problèmes du monde

Nous vivons dans un monde singulier. Un monde où l'homme, grâce aux ressources de son intelligence et aux miracles de la science et de la technologie, sait résoudre les problèmes les plus complexes. Mais,

en même temps, un monde qui tolère que les deux tiers de l'humanité aient des conditions d'existence qui constituent unevéritable atteinte aux droits de l'homme, tels qu'ils ont été formulés par la communauté internationale dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'homme aujourd'hui sait aller sur la lune, explorer le cosmos, et même, grâce aux ressources de l'électronique, nous donner des images saisissantes des planètes qui nous entourent.

Mais quelle est, pendant ce temps, l'image que nous voyons de nous-mêmes sur notre propre planète ?

Une image de contrastes d'abord : d'un côté le monde de l'opulence et de l'abondance, le monde du gaspillage souvent, et, de l'autre, le monde de la misère et de l'ignorance, celui des "déhérités de l'histoire et de la géographie". Les inégalités sont trop criantes, et à bien des égards inquiétantes pour l'avenir, entre ceux qui souffrent de la faim et de la malnutrition et ceux pour qui l'écoulement des surplus alimentaires constitue un problème sérieux.

Le caractère profondément choquant d'un tel état de fait se trouve aggravé par la constatation amère que l'écart qui sépare les pays industrialisés et les pays en voie de développement, au lieu de se réduire, s'accroit chaque jour davantage malgré les efforts remarquables déployés par ces derniers.

Cela, en soit, est déjà préoccupant. Mais, ce qui ajoute à la gravité du constat, c'est l'iniquité qui semble caractériser le caractère injuste de cette situation, que nombre de pays africains et arabes ressentent avec acuité, et qui peut conduire à l'exaspération les générations montantes, mieux informées et plus exigeantes que celles d'hier.

Pour l'Unesco, une telle image est intolérable, tant sur le plan de la justice sociale que sur celui de la dignité humaine. D'autant plus que les potentialités créatrices de notre temps sont largement suffisantes pour garantir à tous les peuples du monde un minimum de bien-être et de liberté.

Il y a là un problème majeur pour la communauté internationale, solidairement responsable de l'avenir de l'humanité. Un avenir suffisamment hypothéqué par ailleurs par toute une série de facteurs d'inquiétude qui assombrissent l'horizon de notre siècle, chacun d'eux constituant par lui-même un problème grave. Par exemple la démographie galopante que nous ne pouvons que constater et mesurer et qui double la population de notre planète tous les 30 ans; ou encore la dégradation de plus en plus effrenée et souvent irrémédiable de la nature, dont nous épuisons les ressources et détruisons l'équilibre avec une insouciance incompréhensible. D'autres exemples pourraient illustrer ce propos (et le danger nucléaire n'est pas des moindres) pour souligner la gravité d'une situation à laquelle il importe de remédier d'urgence.

Un autre problème de taille, que précisément les pays africains et arabes ont été parmi les premiers à poser et dans lequel ils ont plus que jamais leur mot à dire, concerne l'organisation des échanges économiques internationaux sur des bases mieux adaptées à l'évolution du monde. Des voix hautement autorisées, venant d'horizons politiques divers, dénoncent l'inadéquation des structures économiques du monde et s'accordent à proclamer la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique mondial.

En effet le système actuel, qui se révèle déjà incapable de maîtriser totalement le présent, paraît encore moins apte à maîtriser l'avenir alors même que la complexité des facteurs d'évolution ne cesse de croître.

En dépit des vertus de la prévision, qui dispose maintenant des outils les plus sophistiqués et atteint de ce fait de hauts degrés de précision, l'avenir économique du monde reste marqué du sceau de la fragilité et de l'incertitude. De plus les aléas de la conjoncture ajoutent chaque jour à cette incertitude en introduisant dans le système, parfois de façon brutale et inattendue, des données nouvelles dont les répercussions sur le système échappent à tout contrôle. La gamme de ces données couvre un large éventail, allant des facteurs proprement économiques (ou assimilés, tels que prix, inflation, commerce, monnaie, etc.) jusqu'aux facteurs climatiques en passant évidemment par les facteurs politiques.

C'est dire la portée de la réflexion qui s'impose à la communauté internationale si elle veut sortir de ce climat d'incertitude et offrir des perspectives plus radieuses aux génération futures.

A ce propos d'ailleurs, et en élargissant davantage le débat, on ne saurait ignorer les interrogations fondamentales que, laprès les hommes de science et les philosophes, l'homme de la rue se pose aujourd'hui sur le type de société où il vit. Les bienfaits incontestables que nous procurent la science et la technologie ne peuvent dissimuler certaines inquiétudes quant à la place de l'individu dans une civilisation technicienne où les techniques asservissent l'homme autant qu'elles le servent.

Qu'il s'agisse des pays hautement industrialisés ou des pays en voie de développement, l'impact de la technologie (et des contraintes de toutes sortes qu'elle véhicule) sur la vie culturelle des sociétés et des individus pose en termes nouveaux les problèmes de l'identité culturelle. Il ne s'agit nullement ici de remettre en cause le rôle essentiel des sciences et des techniques dans l'avènement et l'expansion du progrès social. Plus que jamais, la science reste, par elle-même et par ses applications techniques, le levier principal du développement; encore faut-il que la finalité du développement soit bien définie et surtout qu'elle sache

intégrer la dimension culturelle qui est le fondement de toute société humaine.

C'est, là encore, un véritable défi à la communauté internationale.

On pourrait, en continuant à analyser l'image de notre monde, relever d'autres sujets de préoccupations, se rattachant plus ou moins aux problèmes évoqués précédemment. On pourrait certes aussi relever, ici ou là, comme des tâches de lumière au milieu des ténèbres, des sujets de satisfaction correspondant à certaines réalisations positives qui font à juste titre honneur à notre temps. Mais pour l'Unesco, dont la vocation est de modeler dans ce qu'il y a de plus humain l'avenir de l'homme et celui des hommes, de tous les hommes, ces sujets de satisfaction ne sauraient cacher les défis globaux qui se posent au monde d'aujourd'hui et qui mettent en jeu l'avenir de l'humanité.

C'est dans ce contexte général que se situe le dialogue afro-arabe dont nous allons esquisser à présent la signification particulière.

2.2 La coopération internationale et le nouvel ordre mondial

D'aucuns pourraient penser que la situation décrite dans la précédente section s'applique à d'autres, ou ne les concerne pas directement. Et la tentative est grande de s'isoler derrière la protection de la puissance économique ou du pouvoir technologique, pour contempler l'évolution du monde en spectateur. Ce serait oublier l'interdépendance étroite dans laquelle vivent aujourd'hui toutes les nations du monde, sur tous les plans.

Le système des relations internationales, qui commande en fait dans une large mesure la vie quotidienne des collectivités nationales, est devenu si sensible que le moindre changement, même de caractère apparament limité, peut provoquer des réactions en chaîne aux effets imprévisibles. Il n'est d'ailleurs que de regarder l'amplitude des mouvements qui, depuis quelques temps, secouent la scène mondiale dans son ensemble, pour réaliser que l'attitude d'isolement n'est pas concevable.

Ainsi, même si l'on écarte les raisons d'éthique qui constituent le fondement de l'Unesco et qui seront évoquées plus loin, l'intérêt de chacun, au sens le plus étroit du terme, commande de rejeter cette alternative illusoire.

Il est tout aussi inconcevable de prétendre trouver la solution aux crises présentes ou futures dans la confrontation brutale. D'abord parce que l'objectif de promotion de la paix et de la compréhension entre les peuples doit rester la visée de valeur fondamentale de la communauté internationale, en dépit des obstacles et des aléas. Ensuite parce que l'affrontement, avec ses risques et ses conséquences, et quelle qu'en soit l'issue, ne ferait qu'ajouter aux tensions du moment sans apporter le moindre élément de solution pour l'avenir.

Alors il ne reste qu'une alternative, et une seule : celle du dialogue pour une coopération franche, loyale et constructive dans la libre confrontation des idées et dans le respect mutuel.

Bien plus, face aux défis du présent et du futur, aujourd'hui plus que jamais, le salut ne peut venir que d'une concertation globale et collective. Globale car l'imbrication des facteurs d'intervention est telle qu'il serait illusoire d'espérer une solution à long terme d'une approche fragmentaire. Collective car les dimensions des problèmes, tout comme d'ailleurs les éléments de solution, dépassent désormais les limites étroites des nations, quelles qu'elles soient. A une interdépendance subie dans la contrainte, il s'agit de substituer une interdépendance voulue et assumée dans la solidarité.

Tel est le sens profond des différents "dialogues" évoqués dans l'introduction au présent document. C'est le sens aussi, pour ses promoteurs, du dialogue afro-arabe dans lequel l'Unesco trouve, pour sa part, maintes raisons de satisfaction et d'espoir qu'il importe de souligner.

2.3 Signification du dialogue afro-arabe

Tout d'abord, plus du tiers des Etats membres de l'Unesco vont y participer. Cela en soi est déjà hautement significatif et de la portée du mouvement et de l'intérêt que doit lui accorder l'Unesco, et, à travers elle, la communauté internationale dans son ensemble.

En sedond lieu, on ne saurait oublier que, dans cette partie du monde, beaucoup de pays sont dans une situation critique sur le plan du développement économique. Pour eux la lutte pour le développement et pour un minimum de bien-être social revêt parfois un caractère désespéré devant l'ampleur et l'urgence des besoins. Il y a donc là un domaine prioritaire tout indiqué pour une coopération dynamique qui, au-delà de ses efforts directs sur les pays concernés, ferait la preuve que la solidarité agissante des nations n'est pas un vain mot.

Par ailleurs, et en dépit de leur diversité, les pays africains et les pays arabes ont à faire face à toute une série de problèmes similaires qui les engagent naturellement à rechercher en commun les solutions à ces problèmes. La gamme des problèmes est suffisamment large pour permettre, en en retenant quelques-uns parmi les plus urgents ou les plus répandus, de dégager un programme précis et concret de coopération. Et l'on entrevoit déjà toutes les retombées positives d'un tel programme s'il était appliqué à des domaines comme les matières premières, l'agriculture, l'énergie, le développement scientifique et technique, les communications, pour ne citer que quelques exemples. Sans compter le développement des ressources humaines, qui reste la pierre angulaire des développements et des succès futurs, et autour duquel est conçu le programme d'action proposé plus loin par l'Unesco.

D'autre part, on ne peut oublier les liens qui, dans le passé, ont uni le monde africain et le monde arabe. Pour l'Unesco, la redécouverte de ce passé commun est impérative pour la construction de l'avenir. En effet, même si les vicissitudes de l'histoire en ont altéré parfois les contours et le contenu, ce passé commun recouvre un patrimoine culturel des plus précieux qu'il importe de connaître et de faire connaître. Et le dialogue afro-arabe offre précisément la chance unique d'y parvenir.

Enfin, le dialogue afro-arabe doit être appréhendé dans le contexte international du moment; et c'est peut-être en cela qu'il atteint sa véritable dimension, à la fois sur le plan opérationnel et sur le plan éthique. Par la promotion d'une coopération structurée entre les pays arabes et les pays africains, il amorce cette coopération horizontale entre pays du Tiers-Monde qui constitue l'une des préoccupations majeures des Conférences des chefs d'Etateou de Gouvernement des pays non alignés*, comme elle constitue une recommandation essentielle de la 7e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (1975).

A cet égard, le monde arabo-africain, carrefour de cultures et de civilisations, ne peut qu'étendre vers l'Asie et l'Amérique latine le dialogue qu'il engage en son sein, consacrant ainsi le rôle constructif qu'il peut et doit jouer dans l'avènement d'un monde plus humain.

Extension qui ne ferait d'ailleurs que se situer dans le mouvement de l'histoire si l'on songe aux relations interculturelles qui existent entre ces différents continents.

De plus, le dialogue afro-arabe, avec l'extension horizontale qu'il sous-tend, s'engage en même temps que deux autres concertations d'envergure : le dialogue euro-arabe qui pourrait contribuer grandement à la définition de nouveaux types de coopération, et surtout le dialogue Nord-Sud qui, en se limitant à quelques domaines mais en choisissant les

^{*} Voir les recommandations de la 4e Conférence (Alger, Septembre 1973) et celles de la 5e Conférence (Colombo, août 1976).

plus essentiels, véhicule les plus grandes espérances (et des craintes graves en cas d'échec) pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

Dans la configuration complexe que dessinent ces différents axes de concertation, le dialogue afro-arabe prend de ce fait un relief particulier et pourrait constituer un véritable stimulant dans la réflexion que nous impose l'avenir du monde.

Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de mobiliser toutes les énergies pour donner vie et corps à cette entreprise. L'Unesco, appliquant en cela les recommandations de la Conférence générale, se doit d'y participer dans les domaines de sa compétence.

3. LA COOPERATION AFRO-ARABE DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DE L'UNESCO

3.1 Réflexions générales

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, les domaines où peut s'exercer cette coopération sont nombreux et variés. Les uns sont de caractère général, les autres de caractère plus technique, encore que la distinction ne soit pas toujours aisée à faire.

Il appartient évidemment aux Etats africains et arabes de dresser l'inventaire des domaines priviligiés où devraient s'appliquer leurs efforts de coopération, et de dégager les voies et moyens de mettre en oeuvre cette coopération. Dans cette étape si difficile et si fondamentale, les Organisations régionales* africaines et arabes, ainsi que les Organisations du système des Nations-Unies ont des responsabilités particulières. L'Unesco, par l'étendue des domaines que recouvre sa vocation, est concernée au premier chef, car il est clair que les perspectives d'avenir passent en dernière analyse par les grands axes de ses domaines de compétence.

En particulier l'Organisation de l'Unité Africaine et la Ligue des Etats arabes, ainsi que les organisations spécialisées régionales

En effet, sans préjuger des choix stratégiques que feront les partenaires du dialogue afro-arabe, on peut, en se basant sur les travaux préparatoires, évoquer quelques-uns des domaines qui paraissent devoir retenir l'attention. On peut citer : les problèmes du développement agricole ou industriel, et la coordination générale des politiques nationales, régionales et inter-régionales en ce domaine ; l'intensification des échanges commerciaux, et les implications que cela comporte sur le plan des finances, du système monétaire, des infrastructures et des transports, du stockage : l'industrialisation, et les problèmes techniques, économiques et socio-culturels de l'accès à la technologie, etc. A cet inventaire sommaire et établi sans hiérarchie aucune, on peut encore ajouter, sans entrer dans une formulation aussi détaillée, les problèmes relevant des matières premières, de l'alimentation, de la santé, de l'énergie, de l'exploitation des ressources naturelles, de l'information, des échanges culturels, etc., sans compter le danger que représente pour la paix la persistance de tensions graves au Moyen-Orient ou en Afrique australe.

Or comment ne pas voir que, quels que soient les aspects spécifiques, la traduction de ces problèmes en termes de coopération passe nécessairement par le développement et l'adaptation de l'action éducative sous toutes ses formes et à tous les niveaux, la promotion et le renforcement d'un potentiel scientifique et technologique endogène, une valorisation accrue des moyens modernes d'information, toutes actions relevant de l'Unesco comme en relève la dimension culturelle, qui est à la fois leur inspiratrice et leur résultante.

C'est dans cette vision globale et élargie, qui seule garantit des assises solides et des succès durables, que s'inscrivent les suggestions ci-après de l'Unesco quant aux domaines prioritaires de coopération.

3.2 Domaines prioritaires

Il importe de préciser de prime abord que les propositions qui suivent ne procèdent pas d'une réflexion abstraite et technocratique. Elles s'inspirent des considérations d'ensemble développées précédemment sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial qui ajoute à la dimension économique les dimensions sociales et culturelles. Elles s'inspirent également des recommandations déjà évoquées de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la Conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays non alignés. Elles s'inspirent encore des recommandations des Conférences de chefs d'Etat ou ministérielles organisées par la Ligue des Etats arabes ou l'Organisation de l'Unité africaine, organisations avec lesquelles l'Unesco entretient des rapports étroits de coopération.

Mais elles s'inspirent aussi et surtout des travaux et recommandations d'une série de conférences que, par une heureuse conjonction du sort, l'Unesco a eu le privilège d'organiser en Afrique et dans les Etats arabes au cours des dernières années.

Il s'agit entre autres de :

- La Conférence des ministres des Etats membres africains chargés de l'application de la science et de la technologie au développement, organisée avec la coopération de la CEA et de l'OUA à Dakar (21 30 janvier 1974);
- Le Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, organisée avec la coopération de l'OUA à Accra (27 octobre - 6 novembre 1975);
- La Conférence des ministres de l'éducation des Etats membres d'Afrique, organisée avec la coopération de l'OUA et de la CEA à Lagos (27 janvier 4 février 1976);
- La Conférence des Ministres des Etats arabes chargés de l'application de la science et de la technologie au développement, organisée avec la coopération de l'ALECSO et de la CEAO à Rabat (16 - 25 août 1976).

Par la nature et la richesse de leurs travaux, ces Conférences apportent une contribution des plus précieuses.

Enfin les propositions de l'Unesco trouvent leur inspiration dans les décisions de la Conférence générale de l'Organisation, où les pays arabes et africains occupent une place importante, et qui vient précisément de tenir sa dix-neuvième session en terre africaine à Nairobi.

Ces précisions étant données, on pourrait articuler les programmes de la coopération afro-arabe autour des cinq grands axes ci-après :

- éducation
- science et technologie
- culture
- communication
- science sociales.

Une telle articulation peut paraître artificielle du fait de l'imbrication étroite des facteurs; elle offre néanmoins le mérite de la commodité dans la présentation.

(a) Education

Il n'est nullement besoin de s'étendre ici sur l'importance de l'éducation en général ni de rappeler la place essentielle qu'elle tient dans la lutte pour le développement. Les gouvernements des Etats arabes et africains y consacrent des sommes si importantes (sur des budgets pourtant si étriqués parfois) que, à bien des égards, ils donnent par là une véritable leçon au reste du monde.

De même est-il superflu de souligner l'impérieuse nécessité, pour tout système éducatif, de réaliser l'adéquation la plus totale au milieu ambiant, dans toutes les facettes de ses composantes. La prise de conscience de cette vérité est aujourd'hui généralisée.

Cette double constatation a conduit les responsables africains et arabes à orienter leurs efforts vers les directions suivantes, qui pourraient alors constituer les axes privilégiés de la coopération afro-arabe en matière d'éducation :

- poursuite de l'effort de démocratisation de l'éducation pour atteindre à un minimum d'éducation de base pour tous, hommes et femmes, citadins et ruraux, riches et pauvres;
- intégration de l'école et des activités productives;
- formation des enseignants et des différents agents de l'action éducative et culturelle;
- recherches sur l'amélioration et l'adaptation des contenus, des structures, des méthodes, des coûts de l'éducation;
- lutte contre l'analphabétisme ;
- développement et adaptation de l'éducation dans les zones rurales ;
- intensification de l'éducation des femmes ;
- développement de l'éducation des adultes sous toutes ses formes :
- mise au point de formes nouvelles et appropriées de technologies de l'éducation;
- institution de réseaux d'information et d'échanges en matière d'innovations éducatives ;

- rôle et fonctions de l'enseignement supérieur et des institutions universitaires ;
- production locale de matériels d'enseignement adaptés et peu coûteux ;
- constructions et équipements scolaires à partir des matériaux locaux ;
- assistance aux programmes d'éducation et de formation exécutés par l'Unesco en faveur des réfugiés.

(b) Science et technologie

La réflexion sur la science et la technologie est d'autant plus importante pour le monde afro-arabe que les pays qui composent cette aire souffrent d'un retard important dans ces domaines. Ce retard est plus ou moins accentué selon les pays, mais dans l'ensemble et comparativement avec l'état d'avancement de la technologie dans le monde, il s'agit d'un retard grave. Ces pays se trouvent dans l'impossibilité de tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles, celles du sol et du sous-sol, découvertes ou à découvrir, les ressources potentielles de la mer, du vent ou du soleil.

Cela crée une situation de dépendance que l'on peut expliquer mais que l'on doit surtout réduire. Car au-delà de l'indépendance politique et de l'indépendance économique d'un pays quelconque, il n'y a indépendance véritable, et donc liberté, que si le potentiel scientifique et technique du pays dépasse un seuil minimum.

L'indépendance évoquée ici n'exclut nullement l'interdépendance dont le présent document souligne à maintes reprises la nécessité, pas plus qu'elle n'exclut l'échange en matière de science et technologie.

Mais le mouvement à sens unique et sans réciprocité que représente dans certains cas le transfert des techniques ne peut être considéré comme un échange. D'autant plus que ces techniques, conçues et élaborées dans des contextes bien particuliers, ne peuvent être bénéfiques que si elles rencontrent un terrain capable de les absorber et de les adapter aux besoins de leur nouveau contexte. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Conséquence directe de ce qui précède, la recherche scientifique, qui a été de tous temps à l'origine des développements de la science, occupe une place très réduite dans le monde afro-arabe. Réduite par le nombre des centres de recherche et celui des chercheurs ; réduite par les budgets et les infrastructures ; réduite enfin, et c'est caractéristique, par le divorce flagrant entre les recherches entreprises ou en cours et les besoins spécifiques des pays africains et arabes.

Toutes ces considérations conduisent vers une conclusion: la nécessité de constituer et de développer un potentiel scientifique et technique autochtone capable de réaliser un développement endogène de la science et de la technologie qui permettrait aux pays africains et arabes de mieux utiliser leurs ressources naturelles.

Cette orientation générale pourrait être l'axe majeur de la coopération afro-arabe, qui s'articulerait alors autour des activités suivantes :

- Développement de la formation scientifique et technique à tous les niveaux et formation accélérée des cadres et des techniciens supérieurs;
- Développement et coordination des recherches orientées vers l'exploitation des ressources naturelles (hydrologie, océanographie, énergie solaire, etc.).

- définition de politiques scientifiques nationales et coordination au niveau régional ou inter-régional;
- circulation de l'information scientifique et technologique ;
- renforcement des infrastructures et des équipements scientifiques et techniques ;
- concertation pour les échanges, le transfert et l'adaptation de la technologie.

(c) Culture

Nous l'avons déjà dit, un thème majeur domine aujourd'hui le grand débat sur l'avenir de nos sociétés, en quelque partie du monde que ce soit : c'est celui de la dimension culturelle du développement.

Pour les pays africains et arabes, qui ont tous à faire face à des problèmes aigus de développement et qui mesurent tous l'importance de l'épanouissement de leurs valeurs culturelles, ce thème est aujourd'hui la préoccupation essentielle. Affronter les contraintes de la modernité tout en assumant les valeurs culturelles de la tradition, telle est l'exigence qu'ils doivent satisfaire.

Il y a là un champ très large de coopération au niveau de la réflexion comme au niveau de l'action.

Par ailleurs, sachant combien la connaissance du passé aide à comprendre le présent, un second domaine privilégié de coopération s'offre à travers l'étude des échanges culturels entre l'Afrique et le monde arabe tout au cours de l'histoire. Echanges qui, malgré les aléas de toutes sortes, ont laissé tout un patrimoine qu'il importe de préserver et de mettre en valeur. Il y a urgence en la matière car ce précieux patrimoine a été pratiquement laissé à l'abandon pendant trop longtemps.

De plus, le complément naturel à cette activité conduit à favoriser aujourd'hui tout ce qui peut donner lieu à de nouveaux échanges culturels. Et l'on sait que les potentialités sont grandes dans les domaines les plus divers : arts, musique, litterature, théâtre, sports, etc.

De même y a-t-il urgence à entreprendre une action systématique de développement culturel englobant à la fois les institutions, les structures, les personnels. C'est d'une telle action que dépend la sauve-garde et l'épanouissement des valeurs qui font une identité culturelle, ainsi que ce dialogue des cultures entre l'Afrique et le monde arabe qui sera le meilleur ciment de la coopération future.

A la lumière de ces considérations, le dialogue afro-arabe pourrait retenir les activités suivantes dans le domaine de la culture :

- développement intensif et large diffusion des études sur la culture arabe et sur les cultures africaines :
- promotion des échanges culturels sous toutes les formes ;
- développement des équipements culturels et des divers supports de l'action culturelle;
- formation des personnels appelés à conduire l'action culturelle ;
- définition de politiques culturelles ;
- préservation et mise en valeur du patrimoine culturel (manuscrits, monuments, etc.);
- renforcement des instituts de recherche et coordination des travaux de recherche au niveau régional et interrégional;
- développement et coordination des activités de documentation.

(d) Communication

Les moyens de communication et d'information, et singulièrement les moyens modernes de communication que la technologie développe et perfectionne sans cesse, tiennent incontestablement une place centrale aujour-d'hui dans la vie sociale. Instruments privilégiés de diffusion de l'information dans des conditions exceptionnelles de temps et d'espace, ils représentent en outre un potentiel extraordinaire pour le développement de l'éducation, de la science et de la culture.

Les pays africains et arabes en sont profondément convaincus et il est caractéristique de noter que, dans nombre d'entre eux, les activités relevant de la communication sont souvent rattachées aux plus hautes instances politiques ou culturelles. Cette prise de conscience s'accompagne d'un autre mouvement, caractéristique de l'évolution du monde, et auquel ces mêmes pays ont apporté une puissante contribution. Il s'agit de l'urgente nécessité de corriger le grave déséquilibre qui affecte la répartition des moyens de communication dans le monde.

Et à ce propos, les enquêtes menées par l'Unesco montrent que le retard de certains pays de l'ensemble afro-arabe, plus spécialement les pays africains, est particulièrement flagrant. Ce qui constitue un frein d'une part au développement global de ces pays, d'autre part à leur participation active à toute forme de communication effective avec euxmêmes et avec les autres.

De plus, la réflexion sur le rôle de la communication est étroitement liée à celle sur l'identité culturelle. En effet, à travers les messages qu'ils portent, les vecteurs modernes de la communication audio-visuelle véhiculent tout un lensemble de valeurs culturelles.

On mesure alors toutes les inquiétudes qui en découlent devant la place souvent marginale des productions locales dans l'ensemble des programmes diffusés par la télévision et le cinéma. Et ces inquiétudes ne peuvent que se renforcer devant l'évolution prévisible des techniques de communication par satellites.

Ces quelques considérations indiquent dans quelles directions devraient porter les efforts : d'une part accélérer le développement du potentiel technique et humain des systèmes de communication et d'information, d'autre part assurer une meilleure insertion de ce potentiel dans le développement économique, social et culturel.

Dans cet esprit, on pourrait répartir les programmes de coopération afro-arabe sur les activités suivantes :

- définition de politiques nationales de la communication ;
- développement des infrastructures et du potentiel technique, avec une attention particulière pour les pays les plus défavorisés;
- concertation pour la coordination des réseaux nationaux dans des systèmes sous-régionaux, régionaux et inter-régionaux;
- amélioration de la gestion des systèmes de communication ;
- développement des agences de presse et amélioration de la circulation de l'information;
- intégration de la communication dans les activités éducatives et culturelles et confrontation des expériences en ce domaine ;
- intensification des études et recherches dans le domaine de la communication (contenu, structures, organisation, prospective, etc.);
- incitation à la coproduction et à l'échange des programmes ;
- action intensive de formation et de recyclage des différents types de spécialistes de la communication.

En outre, peut-être faut-il signaler ici que les moyens de communication des pays africains et arabes pourraient et devraient constituer un instrument remarquable d'information sur la signification et la portée du dialogue afro-arabe. D'où la nécessité de concevoir et de mettre en oeuvre un large programme d'information du public. Information du public directement concerné d'abord, pour que celui-ci puisse apporter à ce dialogue la participation et l'assise des peuples, qui sont si nécessaires à son succès. Information du reste du monde ensuite, pour que le dialogue afro-arabe s'étende à la concertation globale et collective d'où naîtra l'avenir.

(e) Sciences sociales

Un grand nombre des réflexions exprimées tout au long de cette section sur les domaines prioritaires de coopération trouvent en réalité leur point de départ comme leur point de convergence dans les apports de plus en plus riches des sciences sociales, qui commencent enfin à jouer le rôle central qui doit être le leur dans l'analyse des grands problèmes humains et la recherche de leur solution.

Nous avons souligné l'importance de l'identité culturelle qui seule donne au dialogue des cultures son authenticité et sa richesse. Or l'approfondissement des valeurs originales de la culture nationale, si nécessaire à l'épanouissement de l'identité culturelle, ne peut se concevoir qu'à travers la réflexion interdisciplinaire que les sciences sociales savent organiser.

Il en est de même pour les problèmes socio-culturels engendrés par la technologie. Dans le réseau complexe de la dialectique qui lie la tradition et la modernité, la progression ne peut venir que si la démarche est constamment guidée par les sciences sociales, agissant en quelque sorte comme le point focal du système. Ces quelques vérités, qui prennent de plus en plus de force dans le monde, acquièrent un relief particulier pour les pays africains et arabes dans leur recherche pour un modèle de développement endogène.

Malheureusement le rôle que peuvent jouer les sciences sociales est freiné par l'insuffisance quantitative des centres de recherche et des spécialistes qui y travaillent. Un mouvement s'est amorcé au cours des dernières années pour redresser cette situation, mouvement d'ailleurs organisé sur des bases régionales*. Il importe d'encourager ce mouvement et de l'amplifier à travers une large coopération intellectuelle.

A cet effet, les thèmes suivants pourraient servir de cadre général:

- intensification de la formation des spécialistes des sciences sociales ;
- échanges d'information et de documentation ;
- coordination des études et recherches au niveau régional et inter-régional ;
- contribution active des sciences sociales à la réflexion sur le développement.

Exemple: le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale (CODESRIA), créé en 1973, qui regroupe 235 institutions réparties sur toute l'Afrique.

4. PROGRAMME D'ACTION PROPOSE PAR L'UNESCO

4.1 Conception générale

La présente section se propose de traduire en programme concret de coopération les considérations développées précédemment. ©Ce programme comporte toute une série de projets précis, nettement identifiables, dont la liste est donnée plus loin et pour lesquels des fiches descriptives succinctes sont fournies en annexe.

Mais auparavant, quelques remarques générales s'imposent quant à la conception d'ensemble du programme proposé.

(a) Inspiration générale

Le programme s'inspire bien évidemment des orientations définies précédemment au point 3.2.

Chaque projet, dans ses objectifs immédiats comme dans ses objectifs à long terme, se situe dans la perspective des domaines prioritaires que nous avons indiqués.

(b) Composition du programme

Le programme se compose de deux types de projets : les uns, de caractère régional ou inter-régional, les autres de caractère national.

Les premiers découlent directement des recommandations adressées à l'Unesco par les Conférences ministérielles régionales africaines et arabes, recommandations qui ont alors servi de cadre de référence pour l'identification des projets. Pour ce qui est de la seconde catégorie (projets nationaux), l'identification, même si elle s'est faite parfois avec la collaboration de l'Unesco, a essentiellement relevé des autorités nationales des pays concernés, qui se sont adressées ensuite à l'Unesco pour les aider à réunir les moyens de financement et d'exécution.

Il faut tout de même préciser que cette distinction sur l'origine des projets, qu'il fallait signaler, est surtout de caractère formel. Car d'une part les uns et les autres s'inscrivent dans la même perspective, d'autre part ils offrent maintes possibilités de renforcement réciproque, ce qui augmente considérablement la masse critique de l'ensemble du programme.

(c) Objectifs stratégiques

Le programme proposé ici ne constitue pas une simple accumulation de projets, regroupés en une liste unique de façon quasi mécanique. Il est le résultat d'une sélection que l'Unesco a estimé nécessaire et qui se justifie essentiellement par une double préoccupation : d'une part un certain réalisme, discutable peut-être mais nécessaire au stade actuel, devant les limites des capacités d'exécution, d'autre part le souci de bien rêder les mécanismes de coopération avant de se donner des objectifs plus larges.

Dans ce travail de sélection, les projets ont été appréciés d'abord en fonction des critères classiques : degré de préparation, ordre de priorité, résultats escomptés directement et indirectement, difficultés particulières, etc. Mais de plus, et parce qu'il s'agit ici d'une programmation d'ensemble répondant à une situation particulière, il a paru nécessaire d'ajouter un critère supplémentaire concernant la capacité pour chaque projet d'atteindre un ou plusieurs des objectifs ci-après, considérés comme objectifs stratégiques privilégiés :

- permettre aux pays africains et arabes de mieux se connaître et mieux se faire connaître ;
- renforcer et développer le sens de la solidarité, avec une attention particulière pour les zones ou les populations les plus déshéritées ;

- accélérer le développement des ressources humaines, plus spécialement dans le domaine scientifique et technique;
- promouvoir un développement endogène sur le plan économique, social et culturel.

4.2 Contenu détaillé des propositions

On trouvera ci-dessous la liste détaillée des projets constituant le programme. Cette liste ne donne que le titre et le coût des projets, mais chaque projet est affecté d'un numéro de référence qui renvoie à une fiche descriptive classée en annexe sous le même numéro. La liste concerne principalement le monde arabo-africain, mais on notera qu'elle comporte aussi quelques projets visant à étendre la coopération à d'autre parties du monde.

Les projets sont regroupés en six rubriques :

- les cinq rubriques déjà mentionnées au point 3.2, soit :
 éducation, sciences, culture, communication, sciences
 sociales;
- une sixième rubrique pour quelques activités de caractère interdisciplinaire.

Chaque rubrique comporte deux subdivisions : les activités régionales et inter-régionales, et les activités nationales.

p Chi.

Enfin, la présentation détaillée est suivie d'un tableau récapitulatif qui permet d'évaluer les coûts à la fois de façon sectorielle et globale.

Liste des projets retenus pour soumission

(Les numéros des projets renvoient à une fiche descriptive classée en annexe sous le même numéro.)

(a)	EDUC	ATION	4 4
	(i)	Activités régionales et inter-régionales	us \$
N N	1.	Réseau régional de coopération pour les innovations éducatives dans les Etats arabes	1.690.000
, ·	2.	Réseau régional d'innovations éducatives pour le développement en Afrique	2.340.000
10	3.	Coopération pour l'innovation éducative en Asie	2.310.000
180	4.	Réseau régional de coopération pour le développement rural dans les Etats arabes	1.000.000
	5.	Centre régional de documentation pour l'éducation agricole et la recherche agronomique en Asie	800.000
•	6 . /	Etudes préparatoires pour une coopération régio- nale en matière d'alphabétisation dans les Etats arabes	800.000
,	77.	Institut sous-régional de formation des professeurs d'enseignement technique dans les pays du Golfe	2.350.000
	(ii)	Activités nationales	a 8
	8.	BENIN - Contribution à la réforme de l'éducation	830.000
	9.	GAMBIE - Assistance au Centre de développement des programmes	750.000
	10.	GUINEE - Equipement des centres d'enseignement révolutionnaire à profil agro-pastoral	1.530.000
	11.	GUINEE-BISSEAU - Construction de l'internat de l'Institut de l'amitié	700.000
æ	12.	HAUTE-VOLTA - Transfert de technologie intermé- diaire appropriée aux femmes	640.000
	13.	INDE - Développement des programmes pour la formation des techniciens	1.830.000
	14.	LAOS - Unités expérimentales d'enseignement spécialisé	450.000

		us \$	
15.	MADAGASCAR - Formation des instituteurs	2.000.000	
16.	MALAYSIE - Développement de la division des études islamiques	995.000	
17.	MALDIVES - Développement des écoles communautaires	160.000	
18.	MALI - Centre pédagogique supérieur	1.700.000	
19.	MAURITANIE - Ecole normale d'instituteurs de Nouakchott	930.000	
20.	NIGER - Alphabétisation en faveur des populations nomades	7 45.000	
21.	OUGANDA - Education communautaire et éducation générale	1.400.000	
22.	RWANDA - Création des centres d'éducation rurale et artisanale	1.300.000	
23.	SAO TOME ET PRINCIPE - Développement rural intégré	500.000	
24.	SIERRA LEONE - Formation des enseignants pour les zones rurales	250,000	
25.	SOMALIE - Enseignement technique	390.000	
26.	TANZANIE - Office national des publications de l'éducation	2.800.000	
27.	YEMEN (RPDY) - Développement de l'éducation et des institutions éducatives	5.000.000	
SCIENCES			
(i)	Activités régionales et inter-régionales		
28.	Réseau régional des Centres d'information scientifique et technique dans les Etats arabes	740.000	
29.	Réseau africain d'institutions chargées de la recherche pour la science et la technologie	1.500.000	
30.	Activités régionales et inter-régionales dans les domaines de l'écologie, et de la gestion de l'eau et aménagement des sols	920.000	

(b)

		·	
		i.	US \$
ě	31.	Institutions de formation et cours de formation en hydrologie dans les Etats arabes	780.000
	32.	Programme régional de formation pour la gestion des ressources des zones arides en Afrique	1.500.000
	33.	Formation en géologie dans les Etats arabes	910.000
* #	34.	Préparation de la carte géologique du monde arabe	3.000.000
ent .	35•	Etudes des sciences de la mer dans les pays du Golfe	3.600.000
	(ii)	Activités nationales	
	36.	EGYPTE - Etude des eaux souterraines dans la partie occidentale du delta du Nil	1.250.000
٠	37.	NIGER - Office de l'énergie solaire (ONERSOL)	1.170.000
	38.	SOUDAN - Institut d'océanographie Port-Soudan	1.400.000
	39•	TANZANIE - Institut des sciences de la mer, Université de Dar-es-Salaam	1.020.000
		, '	ū.
(c)	CULTU	RE	
	(i)	Activités régionales et inter-régionales	,
	40.	Programme inter-régional de développement des échanges culturels	1.000.000
æ	41.	Histoire générale de l'Afrique	1.220.000
	42.	Traditions orales et langues africaines	300.000
	43.	Manuscrits arabes en Afrique	1.250.000
	(ii)	Activités nationales	
	44.	AFGHANISTAN - Restauration du patrimoine culturel de la ville de Hérat	310.000
	45.	HAUTE-VOLTA - Bibliothèque universitaire	125.000
	46.	KENYA - Protection et développement du site de Lamu	200.000
	47.	MAURICE - Ecole mauritienne des études africaines et orientales	400.000

			US \$
	48.	SENEGAL - Archives nationales	250.000
,	49•	SYRIE - Développement de l'Institut pour l'Histoire de la Science arabe (IHAS), Université d'Alep	700.000
(d)	COMMU	NICATION	e e
	(i)	Activités régionales et inter-régionales	a de la companya de l
	50.	Utilisation d'un satellite de télé-communications dans les Etats arabes	900.000
	51.	Co-productions régionales de programmes de radio- télévision en Afrique	500.000
	52.	Série de films sur les savants arabes	2.000.000
	53•	Echanges d'informations entre les agences de presse arabes et africaines	360.000
	54.	Développement de la presse rurale en Afrique	350.000
. 1	55•	Centre régional de formation des spécialistes de radio-télévision pour les Etats arabes (Damas)	2.300.000
/	56.	Information du public sur la coopération afro-arabe	450.000
	(ii)	Activités nationales	
	57•	MAURITANIE - Développement de la radio	3.500.000
	58.	OUGANDA - Utilisation des mass-media pour l'éducation et le développement rural	1.170.000
	59.	SOUDAN - Académie de la Communication	450.000
~			
(e)	SCIEN	CES SOCIALES	
	(i)	Activités régionales et inter-régionales	
	60.	Préparation d'un dictionnaire arabe des sciences sociales	250. 000
	61.	Approches pour un développement rural intégré	330.000
	62.	Enseignement universitaire du droit interna- tional public dans les pays arabes et africains	380.000
	63.	Enseignement et recherches universitaires en matière de droits de l'homme	140.000

			US \$
	(ii)	Activités nationales	
	64.	SOUDAN - Application des indicateurs sociaux dans la planification	180. 000
(f)	PROJE	TS INTERDISCIPLINAIRES	
	(i)	Activités régionales et inter-régionales	
	65.	Bourses et voyages d'études	500.000
, : , :	66.	Services consultatifs	100.000
	67.	Programme d'intervention en faveur des pays du Sahel	2.500.000
	(ii)	Activités nationales	
	6 8.	LIBAN - Programme global pour le Liban	110.000.000

4.3 Modalités de mise en oeuvre

Devant la diversité des situations propres à chaque projet, on conviendra qu'il est difficile de traiter de la mise en ocuvre de ces projets autrement qu'en termes généraux.

C'est ce que nous ferons ici, en retenant essentiellement cinq éléments qui, pour l'Unesco, apparaissent comme la garantie du succès.

(a) Calendrier

Les propositions formulées dans le présent document ne sont, répétons-le, que des suggestions qui ne se transformeront en action opérationnelle qu'une fois arrêtées les décisions concernant les orientations proposées et les allocations de ressources. Décisions qui relèvent essentiellement des pays africains et arabes et de leurs instances de délibérations et de décision.

Dan la perspective de ces décisions, on voudra peut-être noter que :

- (i) compte-tenu de l'urgence, et en écartant toute précipitation, l'amélioration de la situation d'ensemble du monde afro-arabe, qui exige des actions en profondeur et à long terme, appelle aussi une action immédiate et rapide;
- (ii) le programme proposé dans ce document tire sa légitimité profonde de l'analyse de la situation faite non par le Secrétariat de l'Unesco, mais par l'Unesco en tant qu'expression des aspirations et de la volonté collective des Etats membres;
- (iii) enfin, les projets retenus dans ce premier programme de coopération sont, dans leur grande majorité, à un stade avancé de préparation et pourraient passer très rapidement au stade de l'exécution.

(b) Participation

L'expérience des vingt dernières années dans la coopération pour l'action opérationnelle a été riche d'enseignements tant pour les pays que pour les organisations internationales.

Tirant les leçons des succès et des échecs du passé, on peut affirmer que l'action n'a de chance de réussir que si elle dépasse le concept périmé de "l'assistance", ou des formes déguisées dont on l'affuble parfois, pour déboucher sur celui, plus difficile mais 'combien plus noble et plus fécond, de co-opération. C'est dire la place qu'il faut attribuer à la participation effective des instances nationales à tous les stades de déroulement des projets qui les concernent, et qui seule peut garantir une prise en charge réelle et durable das projets par les premiers intéressés.

A la différence de l'assistance, qui ne conduit souvent qu'à l'indifférence ou à l'aigrueur de "l'assisté", la participation, qui implique la responsabilité reconnue et exercée, est le chemin le plus sûr vers l'auto-suffisance et l'indépendance.

Cette règle générale devrait se traduire par une participation directe des autorités les plus directement concernées dans la planification, l'exécution et l'évaluation des projets. Elle implique aussi une participation étroite des ressources humaines et des institutions existantes.

(c) Souplesse d'exécution

En règle générale, les projets de coopération internationale souffrent d'une certaine lourdeur dans les procédures d'exécution, qu'il s'agisse de coopération bilatérale ou multi-latérale : les lenteurs administratives, les délais d'exécution, les aléas de toutes sortes constituent une réalité à ne pas ignorer.

En pronant la participation et en l'appliquant totalement, on lève déjà toute une série d'obstacles à une mise en oeuvre souple et efficace.

Cela risque de ne pas suffire et il serait opportun, à l'occasion, de ce dialogue afro-arabe, d'examiner les voies et moyens d'apporter les améliorations nécessaires au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral. L'Unesco, qui a engagé depuis deux ans une réflexion nouvelle sur l'action opérationnelle accompagnée d'une réforme des structures de son Secrétariat, serait disposée à apporter sa contribution dans ce domaine.

(d) Evaluation

Il est à peine nécessaire de souligner l'importance de l'élément "évaluation" dans des projets comme ceux qui figurent dans le présent document.

Le concept est déjà implicite dans celui de participation. En outre précisons que chaque projet comporte une composante d'évaluation permanente, dont les coûts ont été intégrés au coût global du projet.

L'évaluation pourra ainsi apporter en permanence les éléments d'appréciation nécessaires à l'adaptation continue du projet aux conditions de son déroulement.

Un autre type d'évaluation, plus large et plus global, pourra fournir des indications précieuses sur le programme dans son ensemble et dégager des lignes de force pour l'élaboration de programmes ultérieurs.

(e) Coordination

Enfin, l'une des conditions de succès d'un programme de cette nature réside dans le degré de coordination et d'intégration.

Coordination au niveau national d'abord, pour favoriser la meilleure intégration des projets avec les activités similaires qui s'y développent.

Coordination aussi au niveau sous-régional, régional et interrégional afin de donner au dialogue afro-arabe sa vraie dimension intellectuelle et éthique. A cet égard, il est essentiel de faire une large place aux organisations régionales africaines et arabes qui pourraient et devraient jouer un rôle particulièrement dynamique.

Coordination au niveau international enfin, pour une meilleure intégration des efforts des organisations du système des Nations Unies. et aussi, pourquoi pas, pour favoriser et enrichir la réflexion sur l'adaptation du système.

Par sa vocation, par la source d'information et d'expérience qu'elle représente, par la présence qu'elle a en Afrique et dans le monde arabe, en particulier à travers les Bureaux régionaux* et les représentants régionaux** l'Unesco peut jouer un rôle important en ce domaine.

5. CONCLUSION

La conclusion sera mise au point dans sa forme définitive après approbation du présent projet.

and the second

PROCESS STREET COL

La state of a state

Le Caire, Beyrouth, Dakar, Nairobi.

Doha, Addis-Abéba, Lagos.